



aubon'infos

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE D'AUBONNE-MONThEROD



Le Chêne fait peau neuve

page 6

ÉNERGIE

Les énergies
renouvelables
à la portée de tous
page 2

LOISIRS

Travaux à prévoir
à la piscine
communale
page 4

ÉCOLES

Réorganisation des classes
au sein de l'établissement scolaire
« Aubonne et environs »
page 5

Les énergies renouvelables à la portée de tous

Le conseiller municipal de Mestral souhaite rappeler les efforts consentis par le canton et la commune pour encourager les citoyens à favoriser les énergies renouvelables tant dans leurs projets de construction que dans ceux de rénovation.

La politique énergétique cantonale vise à favoriser les économies d'énergies et l'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment en soutenant les énergies renouvelables.

Le canton dispose pour cela de subventions pour divers types de travaux tels que le remplacement de fenêtres, de l'enveloppe thermique des bâtiments, l'isolation des murs et des toits, l'installation de nouveaux capteurs solaires (pour l'électricité) et thermiques (pour l'eau chaude).

À l'échelle de la commune aubonnoise, c'est un fond annuel qui est alloué à la promotion de l'énergie renouvelable. Les 2 types de subventions, communales et cantonales, sont cumulables et ne s'appliquent qu'à la rénovation des bâtiments (et non aux nouvelles constructions).

Si les énergies renouvelables sont plébiscitées il existe cependant quelques contraintes légales et réglementaires qui imposent une standardisation des prestations. Que ce soit dans la vieille ville où l'installation de panneaux solaires n'est pas permise ou encore dans

les quartiers périphériques où l'harmonisation des surfaces au niveau des panneaux solaires est préconisée, les projets concernant l'énergie renouvelable ne s'improvisent pas.

Des outils disponibles en ligne

Toutes les informations nécessaires sont régulièrement mises à jour sur les sites web du canton et de la commune. Si des doutes persistent, il est également possible de contacter les services techniques de la commune. Par exemple, on apprend que pour satisfaire l'harmonisation des surfaces et une meilleure intégration des panneaux solaires sur les toits, certains panneaux solaires inactifs peuvent être installés, près d'une cheminée notamment. Aussi, les normes SIA, de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes, doivent être prises en considération en complément des lois et ordonnances fédérales et cantonales pour la rénovation des bâtiments et les travaux de construction. Ces normes imposent notamment pour toute nouvelle construction un pourcentage de production d'énergie renouvelable minimum de 20%.



Economie d'énergie

Des travaux de rénovation peuvent amener à une réduction de plus de 50% de votre facture d'énergie.



Confort de vie

En rénovant votre habitation, vous agissez directement sur votre confort et votre qualité de vie. Vous en aurez fini avec les ponts de froid et les courants d'air.



Empreinte écologique

La rénovation de votre bien immobilier contribue activement à la réduction des émissions de CO2. Aujourd'hui, 46% de toute l'énergie consommée en Suisse est engloutie par le domaine du bâtiment.



Valorisation

En rénovant votre bien, vous le valorisez et en gardez durablement l'attractivité sur le marché immobilier. Les travaux de rénovation énergétique sont par ailleurs déductibles des impôts.

La promotion de la rénovation sur le site web cantonal
www.vd.ch/subventions-energie

Processus d'obtention des subventions

Les subventions applicables à tout citoyen de la commune d'Aubonne sont gérées par une commission de l'énergie qui se réunit une à 2 fois par année pour évaluer les dossiers, comme l'isolation d'une maison ou le remplacement de fenêtres.

D'autres subventions existent comme pour l'achat en Suisse d'un vélo électrique (10% du montant sur le prix d'achat est reversé).

Pour en bénéficier, il suffit de remplir un simple formulaire de «demande de subvention» disponible à la commune ou sur internet.



Pictogramme du web cantonal www.vd.ch/subventions-energie

À l'inverse des subventions cantonales qui demandent la constitution d'un dossier bien en amont du projet et ne s'obtiennent qu'à la fin de celui-ci sur facture, la commune d'Aubonne est moins restrictive sur les demandes de subventions. Le but est de subventionner le maximum possible au regard du règlement pour encourager les travaux de rénovation. Les services techniques de la commune rappellent par ailleurs que quelle que soit la nature des travaux envisagés (extérieurs comme intérieurs):

- Ils doivent être annoncés auprès de la Municipalité;
- La Municipalité décidera si le projet nécessite:
 - Une autorisation conformément à l'article 103 al. 4 et 5 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC);
 - Une mise à l'enquête publique pendant 30 jours conformément à l'article 109 de la LATC;
- Pour toute omission, le propriétaire du bien immobilier encourt des sanctions allant de 200 à 200'000 francs et la suppression ou la modification des travaux non conformes aux prescriptions légales et réglementaires.

L'objectif est de veiller au respect des règles de police des constructions ainsi qu'à celles de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire. ■

Pour une sécurité renforcée

Rappel sur la sécurité

La commune d'Aubonne tient à souligner à sa population que la police cantonale propose une évaluation gratuite de la sécurité personnelle de tout citoyen aubonnais.

À cet égard, un membre de la police cantonale (le sergent major Yvan Rucher sur la commune d'Aubonne) vient sur place pour analyser le bien immobilier et proposer des changements peu coûteux et à la portée de tous en vue de renforcer la sécurité dudit bien. Cette évaluation est disponible tant à Aubonne que sur tout le canton vaudois.



Évaluation destinée aux citoyens d'Aubonne comme à ceux de tout le canton Vaudois. H.Texier



Réorganisation des classes au sein de l'établissement scolaire « **Aubonne et environs** »

Afin de répondre aux besoins démographiques scolaires grandissants, la commune d'Aubonne devra bientôt décider d'une nouvelle organisation de l'établissement scolaire.

Aubonne est au cœur d'un projet de planification scolaire dont l'aboutissement doit assurer un nombre de classes suffisant à l'horizon 2040 tout en tenant compte des dispositions légales cantonales. L'essentiel du projet vise à organiser la journée scolaire au sein d'un même et unique lieu selon les dispositions de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et l'article 63a de la constitution vaudoise « école à journée continue ».

C'est principalement en termes d'infrastructures que la commune devra s'adapter pour faciliter la vie scolaire et se conformer à l'article 63a. Dans la configuration actuelle, l'établissement scolaire « Aubonne et environs » regroupe des bâtiments scolaires sur les communes d'Aubonne et de Féchy.

En phase avec le comité de direction de l'Association scolaire Aubonne Gimel Etoy (ASSAGIE), la commune a travaillé sur ce projet de planification scolaire afin de proposer plusieurs solutions de réaménagement des classes.

Rassemblement des classes par tranches d'âge

L'objectif du projet est de permettre le rassemblement de toutes les activités scolaires et parascolaires dans un même lieu en optimisant au maximum les infrastructures existantes.

Les efforts vont se porter principalement sur les lieux de gymnastique puisque la gymnastique est obligatoire et doit être enseignée à toutes les classes, à raison de trois périodes par semaine. Or l'éta-

blissement scolaire « Aubonne et environs » comporte à l'heure actuelle un nombre insuffisant de salles pour répondre à cette exigence, soit deux salles de gym sur le site du Chêne et une salle de gym double au Pré Baulan. Les autres salles sont sur des sites privés, comme l'école internationale de la Côte. La commune est tributaire de ces sites, notamment lorsqu'ils ferment avec un court préavis (l'école GEMS récemment). Elle doit également organiser le transport des élèves jusqu'à ces sites. Ainsi, le regroupement des salles de gymnastique, en plus de réduire les coûts liés à la location des salles, réduira les coûts liés au transport et optimisera l'emploi du temps des élèves.

Plusieurs propositions ont été étudiées par le comité de l'ASSAGIE dont

certaines envisagent entre autres d'abandonner un site ou l'autre. C'est sans détour que le comité a choisi de privilégier les bâtiments existants tout en rassemblant les élèves selon leur âge.

Les élèves de chaque cycle scolaire seraient répartis sur les trois sites de l'établissement scolaire «Aubonne et environs» et la distribution des classes se ferait comme suit :

- Classes 1 à 4 à Féchy;
- Classes 5 à 8 au Château;
- Classes 9 à 11 au Chêne.

Par rapport aux autres variantes envisagées, cette proposition présente de nombreux avantages dont celui de limiter les coûts et de conserver la totalité des sites des deux communes (Aubonne et Féchy). Les réaménagements et nouvelles constructions seraient limités. Sur la commune d'Aubonne, seuls seraient nécessaires l'aménagement de quelques classes au Château et la construction de salles de gymnastique pour compléter l'offre scolaire et parascolaire de chacun des deux sites (Château et Chêne).



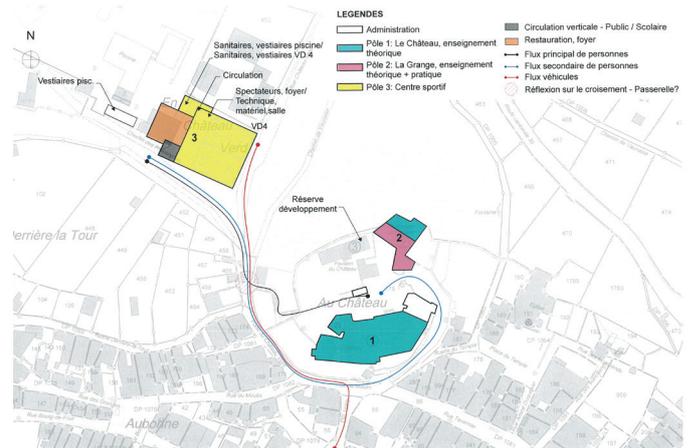
Classes 1 à 4 à Féchy
Classes 5 à 8 au Château
Classes 9 à 11 au Chêne

Les principaux réaménagements

À Féchy, le projet nécessitera la construction d'une dizaine de classes additionnelles pour le premier cycle du primaire et d'une salle de gymnastique, respectivement de rythmique. Le repas de midi serait fourni par l'UAPE pourvus d'animateurs professionnels. En effet, le projet incluerait aussi un renforcement du parascolaire avec la possibilité d'accueillir les enfants le matin, le midi et l'après-midi.

Le Château qui se verrait affecter les classes 5 à 8 devra s'équiper d'un restaurant scolaire et d'une salle de gymnastique double; celle-ci serait construite à l'emplacement du parking de la piscine. La construction d'un parking souterrain pour la commune est envisagée pour conserver les nombreuses places de parc disponibles actuellement.

Les travaux effectués au Chêne impliqueraient une surélévation possible de certains bâtiments, une affectation différenciée des locaux et la construction d'une nouvelle salle de sport amenant à 3 le nombre des salles de sport sur ce site.



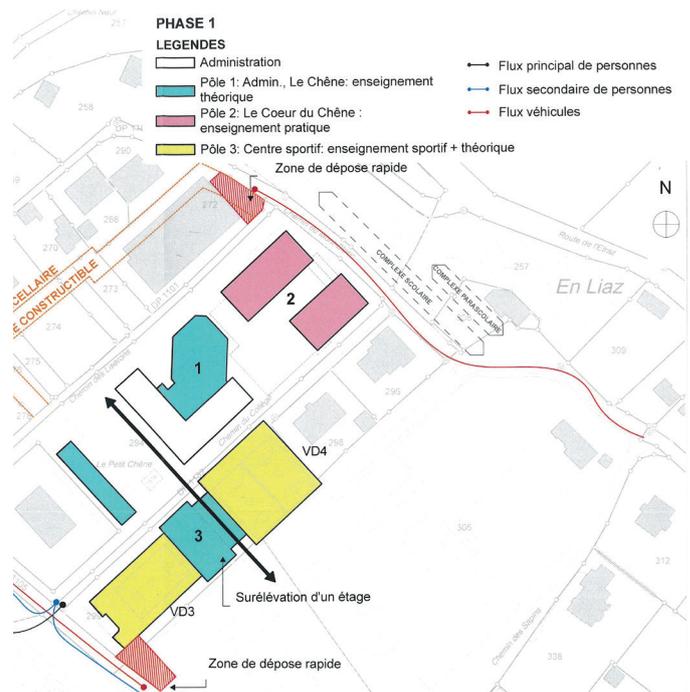
Plan du projet scolaire autour de la piscine (source : Atelier d'architecture. Arni-Dominguez)

Les prochaines étapes

Selon les premières prévisions, le projet débiterait à Féchy dès 2021, puis se poursuivrait par l'initiation des travaux au Château en 2023 et au Chêne en 2024.

Pour Aubonne, il appartiendra désormais au conseil communal de décider de la poursuite du projet lors du préavis qui sera déposé par la Municipalité dès la fin de cette année.

Bien que ce projet ait été initié dans le but de répondre aux exigences de l'article 63a de la constitution et à l'impact de l'augmentation de la démographie, son démarrage ainsi que son évolution seront intimement liés au projet global d'aménagement du quartier du Chêne qui s'effectuera dans les mêmes délais. ■



Plan du projet scolaire au quartier du Chêne (source : Atelier d'architecture. Arni-Dominguez)

Le Chêne fait peau neuve

Un projet d'urbanisation pour remanier le quartier du Chêne est en cours d'élaboration, nous présente le conseiller municipal Michel Crottaz.

Avant de devenir la commune telle qu'on la connaît aujourd'hui, Aubonne n'était guère plus qu'un hameau où les habitations cotoyaient l'artisanat.

Au fur et à mesure du développement de la commune, celle-ci a dû se doter de plans généraux d'affectation avec leurs règlements, le dernier étant entré en vigueur en 1982. Un quartier déjà important, celui du Chêne, est géré par un plan d'affectation en 1964, assez audacieux pour l'époque, avec des constructions hautes et des toits plats.



Photo des promotions dont le cortège défile à la Rue du Chêne (juin 1928). Le bâtiment en arrière-plan est une propriété communale. M. Crottaz



Vue aérienne du quartier du Chêne. Google

Dans les années 70, les écoles sont venues se greffer au quartier du Chêne. C'est au début des années 80 que la salle polyvalente, appelée Centre Culturel et Sportif du Chêne (CCSC), a été réalisée.

Ainsi, le quartier du Chêne est devenu au fil des années un lieu de vie composé d'habitations, d'équipements scolaires et sportifs, de commerces et de locaux pour la voirie et les sapeurs-pompiers.

La révision du quartier voulue par l'évolution du cadre légal

Jusqu'à aujourd'hui, le plan de quartier de 64 n'avait pas été révisé et le secteur destiné à l'artisanat pour feu de l'entreprise Gaggio a laissé place aux services tertiaires (commerces, services, éducation) en plus des habitations.

Considérant les importantes évolutions du cadre légal ces dernières années,

le plan et le règlement sont devenus désuets. Il n'est plus adapté à la loi d'aménagement du territoire (LAT), votée en 2014 et qui gère les règles d'aménagement du territoire et des constructions.

L'ordonnance d'aménagement du territoire (OAT) cite notamment «qu'un plan d'affectation communal règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones sur tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes.»

C'est ainsi que la commune d'Aubonne est amenée à redéfinir le plan de quartier du Chêne conformément aux dispositions cantonales en la matière. La révision complète du plan va permettre une nouvelle orientation de son développement urbanistique.

Il viserait à :

- ▀ établir des zones distinctes d'utilité publique et d'habitations, tout en renforçant la cohérence architecturale du secteur,
- ▀ permettre le développement futur du scolaire et du parascolaire,
- ▀ maintenir une activité commerciale (boutiques, architectes, banque)
- ▀ répondre aux besoins de vie sociale de la population.

La transformation en quelques mots

Le périmètre du quartier du Chêne est délimité au nord par le chemin Neuf, à l'Est par le chemin du Mont-Blanc,



Plan du quartier du Chêne avec en marron la zone d'habitation et en bleu la zone d'installations publiques. ABA PARTENAIRES SA

au Sud par celui des Charmilles et la piste d'athlétisme et à l'Ouest, par l'avenue du Chêne.

Il se divise en trois zones principales :

Une zone d'habitation de moyenne densité, dont les parcelles sont situées dans la zone à bâtir.

Une zone d'installations publiques consacrée à des aires de constructions et d'installations scolaires et culturelles ; et une zone de verdure consacrée à la détente et au sport

La zone d'habitation évolue peu, la densification de l'habitation est contenue.

En 2013, un atelier participatif avait été organisé pour identifier les objectifs et les priorités du quartier, c'est-à-dire l'habitation, la vie sociale et l'éducation. Ainsi, le projet d'urbanisation comprendrait, on n'est qu'au stade de projet – de nouveaux équipements publics, comme la construction d'une double salle omnisport similaire à celle de PréBaulan (cf. article sur les établissements scolaires de la conseillère municipale Sandra Linder) et la transformation du CCSC (restructuration de salles).

Pour satisfaire les besoins fonctionnels et sécuritaires du projet urbanistique, le plan de circulation sera redéfini. Ainsi le projet fait la part belle à la mobilité douce (piétons et cyclistes) près des infrastructures scolaire et parascolaire. La zone de dépose des élèves, déjà existante, sera renforcée à l'écart des entrées des écoles. Elle sera complétée par une seconde zone de dépose au nord-est du site.

Les infrastructures parapubliques (casernes et voiries) seront déplacées dans un futur plus ou moins proche. Si la commune peut financer, en partenariat avec l'ECA, la construction de la nouvelle caserne des pompiers, prévue au printemps 2021, le déplacement de

la voirie vers Chétry devra attendre des finances plus favorables. À court et moyen termes, la voirie restera au Chemin des Liserons.

La prise en compte de la vie sociale et culturelle est primordiale dans l'élaboration du projet, sans négliger pour autant le respect des milieux naturels (sol, eau, air, forêt)

Un projet étape par étape en concertation avec la population et le canton

C'est avec un urbaniste que la commune a pu définir le contenu du nouveau plan de quartier. Celui-ci fera l'objet d'une mise à l'enquête publique afin que les Aubonnoises et Aubonnois puissent prendre connaissance du plan et faire leurs remarques et suggestions.

L'élaboration d'un nouveau plan de quartier nécessite de multiples allers-retours avec le canton afin qu'avec les responsables cantonaux, la Municipalité puisse ajuster le plan aux diverses réglementations.

Avec l'urbaniste, la Municipalité assure le bon déroulement des étapes tout au long de l'élaboration du plan. Elle veille à ne pas entraver des décisions à venir par des mesures trop contraignantes. En effet, un tel plan de quartier assujéti à l'approbation du canton se veut prévisionnel pour permettre à la commune d'assurer une évolution cohérente du site.

À la suite de l'enquête publique qui sera menée après la finalisation du plan, un préavis au conseil communal sera déposé. Selon les oppositions et propositions de réponses aux opposants, le conseil communal travaillera à son tour sur le plan pour l'accepter ou apporter d'éventuelles modifications.

L'approbation définitive du canton, prenant entre 6 mois et un an serait attendue pour 2022. ■



Travaux à prévoir à la piscine communale

La piscine fêtera bientôt ses 50 bougies. En 2022 précisément. C'est pour l'occasion et pour le bien-être de ses utilisateurs que la commune va entreprendre des travaux de rénovation. Explications du conseiller municipal Michel Crottaz.

C'est en 1972 que la piscine communale d'Aubonne a ouvert ses portes au public pour la première fois. Ses trois bassins ont su immédiatement séduire la population Aubonnoise. Au fil du temps et de l'évolution des pratiques, différentes infrastructures se sont greffées autour des bassins. Ainsi aujourd'hui, le parc de la piscine s'est paré d'un terrain de beach volley soigneusement entretenu chaque année.

Des atouts qui ne manqueront pas de séduire

En plus du terrain de beach volley, le lieu est agrémenté d'une buvette tenue par un restaurateur soucieux d'offrir aux baigneurs des plats adaptés à la saison et issus de produits indigènes. Les vins de producteurs locaux sont aussi proposés au self.

La situation idéale de la piscine municipale, à l'écart de la circulation et jouxtant le Vallon de l'Aubonne, offre aux amoureux de la nature une bonne occasion de profiter de ce site paisible en plus de la baignade.

Quant aux sportifs, ils ne sont pas en reste avec l'organisation, depuis maintenant 35 ans, du célèbre triathlon d'Aubonne, dont l'épreuve de natation (150 m) se déroule à la piscine.

Rénovation générale

L'entretien de la piscine communale comprend le nettoyage des bassins, la filtration et la désinfection de l'eau, en plus d'une tonte de la pelouse au millimètre (pour éviter les abeilles), sans parler de la maintenance des bâtiments (accueil, vestiaires...). Cet entretien régulier a permis à la commune de conserver une piscine en bon état depuis ces nombreuses années. Cependant si la piscine séduit toujours autant les amateurs de baignade estivale, son état global se détériore et l'ensemble devient vétuste. De plus, le concept des piscines évoluant, il a paru nécessaire à la commune d'envisager un projet de rénovation et de modernisation. Des spécialistes du domaine seront mandatés prochainement pour adapter la piscine aux techniques et équipements modernes.

Parmi les évolutions et adaptations étudiées, les économies d'énergie figureront en bonne place par le remplacement des pompes, de l'alimentation des pompes et des conduites de façon à répondre aux normes sanitaire et énergétique d'aujourd'hui;

Seront envisagés aussi :

- Le changement des revêtements des bassins, actuellement faits de carrelage;
- La rénovation des vestiaires;
- La possibilité de se doucher efficacement avant et après être allé dans l'eau;
- La modification du plongeoir des 1m (actuellement trop près du bord de la piscine);

Avec ce projet, la piscine communale d'Aubonne aura encore de belles années à venir pour le plus grand plaisir des baigneurs et des amateurs de farniente.

Horaires (été et hiver)

Lundi 08h30 à 11h30
13h30 à 16h30

Mercredi 13h30 à 17h00

Samedi 09h00 à 14h00
(non-stop)



Tous les déchets ne sont pas valorisés. Les plastiques mixtes, plus complexes à gérer sont récupérés dans des bennes à la déchetterie intercommunale Aubonne - Montherod. Bien souvent, ils sont mélangés à d'autres déchets et finissent à l'incinération. Ils pourraient néanmoins être mieux triés. C.Brun

La gestion des ordures ménagères, **l'affaire de tous!**

La commune d'Aubonne est déterminée à promouvoir la culture de la gestion des ordures. Le conseiller municipal, M. Lincio nous offre un petit tour d'horizon de l'ensemble des prestations proposées par la commune.

Trier ses déchets, c'est éviter le gaspillage des ressources. Les poubelles contiennent encore trop souvent des matières recyclables, comme le carton, le verre et les déchets organiques. Composés en grande majorité d'eau, ces derniers ne devraient pas être destinés à être brûlés. Trier ses déchets au lieu de les jeter dans la poubelle ordinaire, c'est assurer leur transformation en nouveaux objets et économiser des ressources naturelles et financières.

Comprendre les catégories de déchets permet de mieux les repérer pour pouvoir les trier. Les principales catégories sont les suivantes :

- Les ordures ménagères, le tout-venant quotidien, autrement appelés les déchets urbains ;
- Les déchets spéciaux ménagers, médicaments et produits désinfectants, piles et accumulateurs, lampes halogènes, etc ;
- Les ordures vertes ou organiques.



Taux de valorisation
des matières de

70%

Ordures ménagères

Toutes les catégories de déchets sont prises en charge par la déchetterie intercommunale Aubonne – Montherod et acheminées vers des installations de traitement et de recyclage. On retrouve par exemple l'aluminium en déchetterie, ou encore les déchets spéciaux ménagers qui peuvent également être ramenés au point d'achat.

Quant aux déchets verts, la commune permet leur ramassage à proximité des habitations dans des poubelles marrons. Cette prestation offerte à la population permet d'encourager le tri. À noter que les déchets verts doivent être jetés tels quels dans ces poubelles. L'usage de sacs plastiques est à proscrire.

Un taux de valorisation des matières de seulement 70%

La valorisation matière de 70% reflète le principe de collecte sélective. Selon celui-ci, la collecte doit se concentrer exclusivement sur ce qui peut être valorisé et les emballages plastiques ne sont pas tous recyclables.

L'éco-efficacité (c'est-à-dire le prix du bénéfice pour l'environnement) doit être équilibré.

La valorisation des déchets comme le PET, le bois ou les métaux est très bonne. Un rapport du conseil d'Etat au grand conseil Vaudois, dirigé par Alexandre Rydlo rappelle l'explosion en Europe et en Suisse, des matières plastique, PET, PVC, etc.

En quelques chiffres, les chaînes de distribution actives dans le secteur annoncent récolter autour de 890'000 bouteilles en PET et de 480'000 flaconnages plastiques dans le canton de Vaud.

Comment fonctionne la gestion des déchets ?

Le canton de Vaud est divisé en 9 « périmètres de gestion » régionaux. Pour Aubonne, située dans la Côte vaudoise, la gestion des déchets incombe à la SADEC, ou Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte, basée à Gland, qui regroupe 60 communes du district de Nyon et de la partie ouest du district de Morges et qui en sont d'ailleurs les actionnaires principaux.

Les activités de cette société sont coordonnées par un Conseil d'administration, dont M. Lincio fait partie.

Pour satisfaire à ses objectifs, la SADEC fait appel à divers acteurs impliqués dans le domaine du recyclage. C'est ainsi que l'entreprise Henny de Rolle s'occupe de la collecte des déchets urbains alors que l'usine de tri TRIDEL, basée à Lausanne, se charge de l'incinération des déchets de la région.



Le slogan de la SADEC : « optimisez vos déchets ». www.sadec.ch



Vue aérienne de l'usine TRIDEL à Vennes - Lausanne. F.Werren

La SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

3 types de collecte sont effectués par les camions de l'entreprise Henny :

- La collecte des sacs taxés, est organisée à Aubonne tous les mardi et vendredi.
- La collecte des déchets verts qui sont récupérés le mercredi.
- La collecte des sacs noirs, destinés aux poubelles de la commune,

Les camions sont pesés pour permettre à la commune de percevoir une ristourne. Ainsi, plus il y a de tonnage, plus la ristourne perçue par la commune est importante. Cette ristourne accordée par la SADEC entre soit dans la comptabilité générale ou est redistribuée aux citoyens au début de chaque année. Le montant de la taxe s'élève généralement à 110 francs, tandis qu'avec la réduction, cette taxe s'élève seulement à environ 60 francs; dès qu'elle le peut, la commune prend le parti de redistribuer cette ristourne.

Les chiffres entre l'année 2017 et l'année 2018 ont montré une diminution

de 2,5% de la quantité totale d'ordures ménagères et objets encombrants mais également de déchets organiques.

Malgré cela, les déchets collectés par la voirie (déchets sur les chaussées, déchets sauvages,) sont en augmentation. De plus, les poubelles destinées à un usage ponctuel sont utilisées pour y déposer des ordures ménagères et autres objets encombrants.

Le conseiller rappelle qu'il est interdit de se délester de ses déchets ménagers dans les différentes poubelles le long de la route; ces poubelles sont d'ailleurs conçues avec une ouverture de faible envergure pour limiter l'abus.

Les poubelles sont aussi équipées de cendriers permettant aux fumeurs de ne pas jeter leurs mégots par terre. A cet égard, il est utile de rappeler l'existence de cendrier « de poche », que chacun peut acquérir à un prix modique et qui sont aussi distribués gratuite-

ment de plus en plus souvent lors de manifestations publiques.

Pour renforcer le message sur le tri et limiter les comportements non respectueux de l'environnement, une campagne de sensibilisation a été lancée au début du mois de septembre. ■



La majorité des poubelles à Aubonne est équipée de cendriers pour récolter les mégots. H.Textier

Le troc toque **à la porte!**

Le recyclage passe aussi par la récupération et remise en état d'objets devenus désuets

Ce n'est pas seulement la valorisation des déchets que la commune souhaite mettre en valeur, mais également la valorisation de tous ces objets qui font notre quotidien jusqu'au jour où on ne les voit plus par manque de temps ou d'utilité.

Pour favoriser le troc mais aussi la réparation des objets cassés, la commune souhaiterait faire appel à la bonne volonté de tous ces concitoyens pour initier et favoriser cette culture de l'échange, à rebours de la culture consumériste.

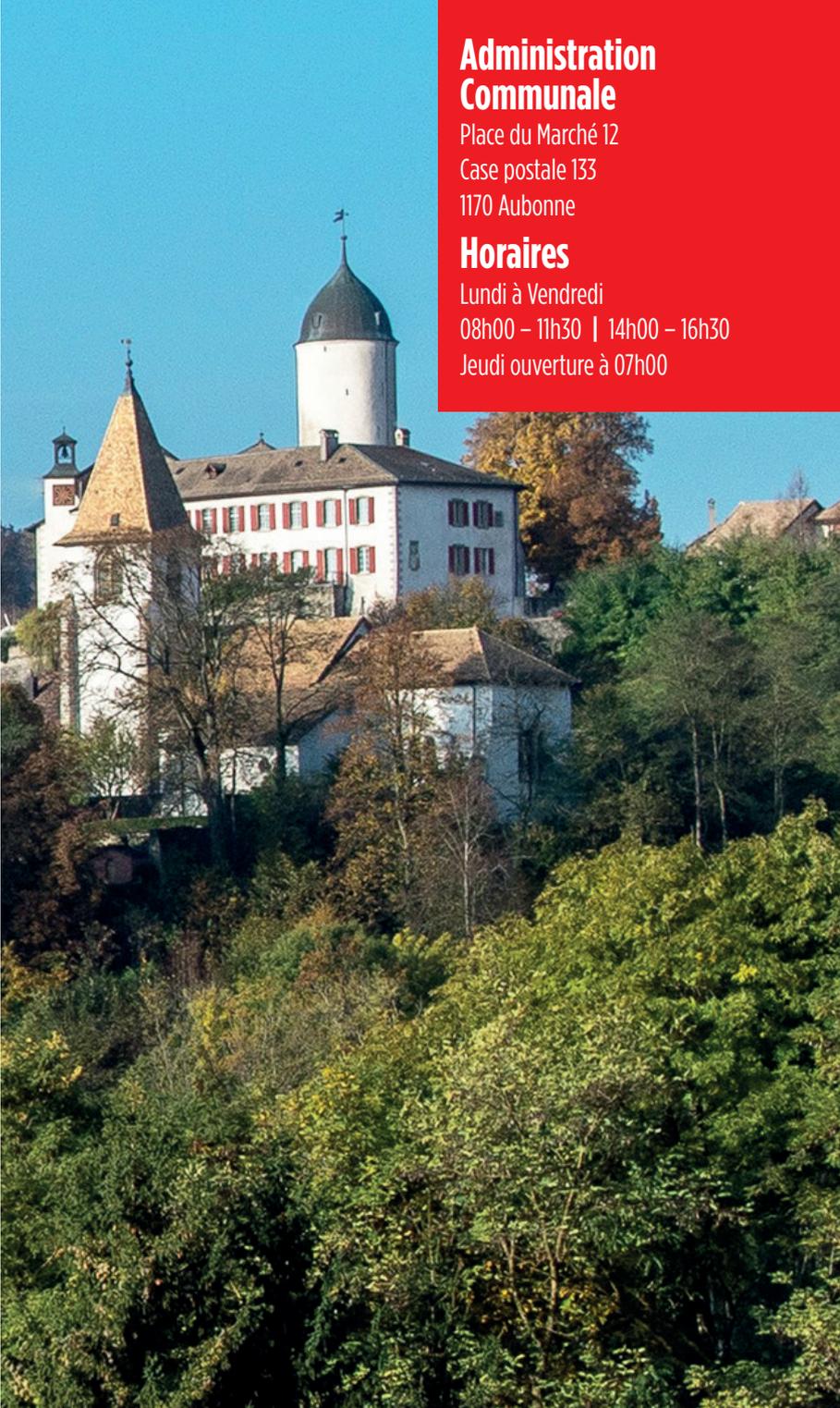
Une prestation de cet ordre est offerte aux citoyens à la déchetterie avec la mise à disposition d'un conteneur permettant de déposer des objets. Les objets déposés sont divers comme des tableaux, des livres ou de la vaisselle, à l'exception cependant des objets électriques ou électroniques, qui doivent, quant à eux, être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet. C'est en libre-service!

TriVert

Plateforme en ligne TriVert pour faciliter le recyclage, www.trivert.ch

Une plateforme pour le tri a aussi récemment fait son apparition dans la région. TriVert veut faciliter la gestion des recyclables (carton, verre, plastiques, végétaux, etc.), encombrants et objets à donner pour les personnes et les entreprises via une plateforme en ligne. Celle-ci encourage les échanges de bons procédés entre citoyens pour que le recyclage et le troc soit accessible à tous. ■

Infos **pratiques**



Administration Communale

Place du Marché 12
Case postale 133
1170 Aubonne

Horaires

Lundi à Vendredi
08h00 – 11h30 | 14h00 – 16h30
Jeudi ouverture à 07h00

Greffe municipal

municipalite@aubonne.ch
Tél. 021/821 51 08
Fax 021/821 51 01

Bourse communale

bourse@aubonne.ch
Tél. 021/821 51 05
Fax 021/821 51 06

Contrôle des habitants

controlehabitants@aubonne.ch
Tél. 021/821 51 00
Fax 021/821 51 09

Service techniques

travaux@aubonne.ch
Tél. 021/821 51 10
Fax 021/821 51 11

Sécurité Publique

securite.publique@aubonne.ch
Tél. 021/821 51 22
Fax 021/821 51 21